

FONDS DE DOTATION

ASHB



actions solidarité hôpital béziers

DEVENIR MÉCÈNE

DU CENTRE HOSPITALIER DE BÉZIERS

S'engager dans une démarche de mécénat, pour soutenir l'hôpital, c'est agir pour votre santé !

2, rue Valentin Haüy 34500 Béziers

Tél. : 04 67 35 75 74

mecenat@ch-beziers.fr - www.ch-beziers.fr/dons-et-mecenats

Le Fonds de dotation

Dans le contexte de l'épidémie du COVID-19, de nombreuses personnes ont souhaité apporter leur soutien à l'hôpital.

Pour faciliter la générosité de ses mécènes, le Centre Hospitalier de Béziers a acté la création d'un fonds de dotation, le **Fonds Actions Solidarité pour l'Hôpital de Béziers, ASHB***.

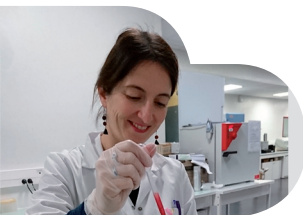
L'objet du Fonds ASHB

Le fonds de dotation a pour objet de recevoir et gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre irrévocable et gratuit.

Les missions du Fonds ASHB

Les fonds recueillis permettent la réalisation de missions d'intérêt général, pour le Centre Hospitalier de Béziers, visant à :

- **L'amélioration des conditions de prise en charge des patients** et notamment ceux atteints de pathologies chroniques (cancer, diabète...).
- Le **développement et la valorisation de la recherche médicale** au sein du Centre Hospitalier de Béziers.
- Le **soutien aux hospitaliers** dans leur exercice professionnel.
- La **promotion de la qualité de vie au travail** auprès des professionnels du Centre Hospitalier de Béziers.
- L'aide au **financement d'investissements** pour l'équipement immobilier et mobilier.
- La **promotion de la culture, des sports et des arts** auprès des usagers et résidents du Centre Hospitalier de Béziers.



** le fonds ASHB est régi par la Loi 2008-776 du 4 août 2008, le décret 2009-158 du 11 février 2009 et le décret n°2015-49 du 22 janvier 2015.*

Les différentes actions mises en œuvre par le Fonds de dotation Actions Solidarité pour l'Hôpital de Béziers (ASHB) sont en lien avec la politique culturelle, financière, médicale et de qualité de vie au travail du Centre Hospitalier de Béziers, ainsi qu'avec son activité de recherche.



La gouvernance du Fonds ASHB

Le Fonds de dotation est dirigé par un Président élu au sein du Conseil d'Administration. Celui-ci est composé de 3 collèges :

- Le collège des représentants du Centre Hospitalier de Béziers, comprenant 5 membres (Directeur général, 2 directeurs adjoints, président du conseil de surveillance et président de la commission médicale d'établissement).
- Le collège des personnalités qualifiées dans le domaine d'activité du fonds de dotation, comprenant 5 membres (2 représentants des associations de familles et d'usagers, 2 représentants des personnels hospitaliers et 1 représentant des médecins réalisant des actions en matière de recherche clinique).
- Le collège des mécènes, regroupant 3 membres.



L'organisation de l'affectation des dons

Les projets nécessitant un financement complémentaire ou externe sont présentés par les équipes du Centre Hospitalier de Béziers. Le comité opérationnel du fonds sélectionne les projets éligibles et les soumet cette sélection à la validation du Conseil d'Administration du fonds.

Le comité opérationnel est constitué de mécènes volontaires, de personnalités qualifiées en mécénat, ainsi que des représentants volontaires du personnel du Centre Hospitalier de Béziers.





Devenir mécène

Patients, résidents, familles, personnels hospitaliers, chefs d'entreprise, chacun peut contribuer à améliorer la prise en charge hospitalière.

Par le biais du Fonds ASHB, particuliers, entreprises ou fondations peuvent soutenir les projets du Centre Hospitalier de Béziers à la hauteur de leurs moyens. **Il n'y a pas de petit don !**

Être mécène, c'est agir pour la santé !

En devenant mécène vous participez au rayonnement, à l'attractivité et au développement du Centre Hospitalier de Béziers.

Via son fonds de dotation, vous devenez partenaire de l'hôpital, vous contribuez à développer une médecine de qualité, soutenir des équipes hospitalières performantes, faciliter l'accès aux meilleurs soins pour tous ou encore améliorer le quotidien des patients hospitalisés.

Comment nous aider ?

Votre soutien aux projets hospitaliers peut prendre plusieurs formes :

- **Mécénat financier** : don en numéraire, objets d'arts, bijoux, voitures, valeurs mobilières côtées ou non côtées...
- **Mécénat en nature** : don de biens ou de prestations. Le mécénat technologique est une forme spécifique de mécénat en nature, consistant à mobiliser la technologie du donateur au bénéfice d'un projet d'intérêt général.
- **Mécénat en compétences** : mise à disposition de ressources humaines par l'entreprise sur le temps de travail à titre gracieux.

Votre don peut être :

- Immédiat ou différé (legs testamentaire).
- Ponctuel ou dans la durée.
- Ciblé, c'est-à-dire, destiné à un projet ou une spécialité médicale que vous désignez. Votre don sera alors entièrement utilisé à cette fin.
- Non ciblé, c'est-à-dire versé au fonds de dotation sans précision et sera alors utilisé pour financer un ou plusieurs projet(s) répertorié(s) par le fonds de dotation.



Quels avantages pouvez-vous en retirer ?

1. Un don au Fonds ASHB vous procure **des avantages fiscaux** :

Si vous êtes un Particulier : 66% de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20% de votre impôt)

ex. : 500 € donnés au fonds ne vous coûtent que 170 € (réduction d'impôt = 330 €).

Si vous êtes une Entreprise : 60% de la valeur numéraire de votre don est déductible de votre impôt sur les sociétés (dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire), 60% des sommes, des valeurs vénale HT et du prix de revient des prestations apportées.

ex. : 5 000 € donnés au fonds vous revient à 2 000 € (réduction d'impôt = 3 000 €).

2. Quel que soit la nature de votre don, particulier ou entreprise, votre **image** sera aussi largement **valorisée en terme de communication**

(logo associé aux communications du ou des projets financés, publication sur les réseaux sociaux, reportages, organisation d'événements réservés aux mécènes...).

Quelques chiffres de notoriété du Centre Hospitalier de Béziers :

- 50^{aine} de parutions presse en 2020.
- 16 712 abonnés à sa page FaceBook.
- 1 765 followers sur Twitter.
- Près de 1 000 posts par an sur les réseaux sociaux (FaceBook, Twitter, Instagram et LinkedIn).





Ensemble, agissons

En soutenant les projets du Centre Hospitalier de Béziers, vous affirmez vos valeurs et associez votre image à l'attractivité de notre territoire : le mécénat est un réel outil stratégique de valorisation d'image, de notoriété et de fierté pour vos collaborateurs. Cela renforce la politique de responsabilité sociétale et sociale de votre entreprise sur le territoire.

Aujourd'hui, soutenir financièrement les projets de Santé de notre territoire, c'est faire plus, plus vite et mieux pour une meilleure prise en charge de la population.

Être mécène, c'est soutenir l'offre publique de santé, participer à l'innovation technologique et médicale, contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et des conditions de travail !

Ils nous soutiennent...

Lions Club Béziers doyen, Club Agora Béziers 88, Rotary Béziers Doyen, Soroptimist Béziers, Club 41, le club Inner Wheel Béziers sud, Ladies'circle 14, les supporters ASBH, l'École Taurine Béziers Méditerranée, les Clubs taurins, la Ville de Béziers, la Famille Allègre, le Comité départemental de l'hérault Secouristes Français Croix Blanche, Mehdi Mostefa capitaine de l'ASB et l'ASB, Connexio Telecom, La Petite Etoile, Districlos Béziers...

Contactez-nous

Ensemble construisons notre partenariat en toute simplicité, confiance et transparence. Devenir mécène c'est simple et sécurisé :

N'hésitez pas à prendre contact avec nous :

par téléphone : 04 67 35 75 74

ou par mail : mecenat@ch-beziers.fr

Valeurs, notoriété et utilité sociale

Pour une structure d'utilité sociale, comme l'ASHB, évaluer son impact social permet de démontrer que son activité est utile pour la société, d'affirmer son identité, d'améliorer sa performance ou ses pratiques.

Des actions de prévention, sensibilisation, partage de bonnes pratiques

Le Centre Hospitalier de Béziers propose régulièrement à la population de l'Ouest-Hérault des actions de sensibilisation et de prévention sur des sujets de santé publique : le cancer, l'alcool, la vue, le diabète, le tabac, la grossesse, l'hygiène des mains, la vaccination, l'obésité, le don d'organes et de tissus...

Des séminaires, avec des intervenants locaux et des experts nationaux, sont organisés plusieurs fois par an pour échanger avec les professionnels de ville et les partenaires locaux de nos prises en charge.

Les thématiques abordées sont variées : addictologie, psychologie des adolescents, soins palliatifs, contention en psychiatrie adulte, bientraitance, recherche clinique, communication hospitalière, prise en charge des plaies complexes, télémédecine...

Valeurs sociétales du Centre Hospitalier de Béziers

La qualité de vie au travail, la bientraitance, l'égalité femme-homme, le développement durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire sont au coeur des préoccupations de l'établissement biterrois.



Le Centre Hospitalier de Béziers

Établissement public de santé, le Centre Hospitalier de Béziers est l'hôpital de référence sur le territoire de l'Ouest-Hérault (population de plus de 300 000 habitants) et l'établissement support de son Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).

Près de 2 700 professionnels, dont environ 250 médecins, y exercent, s'engageant 24h/24, 365 jours par an pour assurer la continuité des soins, garantir l'égal accès de tous à la santé et fournir qualité et sécurité des soins dans les 1 162 lits et places dédiés à une offre des soins répartie sur 5 sites.

69 306 passages aux urgences.

1 352 naissances.

9 917 actes de bloc opératoire.

774 914 examens de biologie médicale.

147 patients inclus dans des protocoles de recherche clinique.

113 386 consultations externes.

57 731 hospitalisations, toutes pathologies confondues.

84 293 actes d'imagerie médicale.

7 723 patients en file active de psychiatrie (adultes et enfants).

10 159 patients reçus par le service social.

Près de 9 000 consultations de télémédecine en 2020.

CONTACTS UTILES

Tél. : 04 67 35 75 74 - mecenat@ch-beziers.fr

Sites web : www.ch-beziers.fr/dons-et-mecenats

Lien pour les dons : <https://www.helloasso.com/associations/fonds-de-dotation-actions-solidarite-pour-l-hopital-de-beziers/>

